

MASTER 2 DROIT ECONOMIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsables pédagogiques : Nicolas PIGEON / Mehdi MEZAGUER

Maîtres de conférences en droit public

Le parcours « Droit économique de l'Union européenne » a pour objectif de former des juristes spécialisés et de haut niveau en droit de l'Union européenne, aptes à utiliser leurs connaissances du droit de l'Union dans différents contextes, que ce soit au sein des institutions, des entreprises, des ONG, des cabinets d'avocats ou encore de la magistrature. Il s'agit de former de véritables juristes européens ayant une appétence particulière pour les questions de droit économique. Dans cette optique, la formation entend tenir compte des besoins réels de tous les acteurs du droit de l'Union européenne afin de former des juristes à même d'y répondre dans les plus brefs délais.

Le parcours répond en effet à une véritable demande dans les cabinets d'avocats, de conseils, dans les entreprises, dans les organisations professionnelles, dans les cabinets de relations publiques, dans les administrations nationales et internationales, pour ne citer que ces débouchés. Ce diplôme intègre notamment la montée en puissance du droit européen appliqué aux affaires et plus largement au marché de l'Union européenne. Pour tirer le meilleur bénéfice de la complémentarité entre les aspects pratiques et théoriques, la formation fait intervenir aussi bien des enseignants-chercheurs que des praticiens, qu'ils soient avocats, fonctionnaires exerçant dans les institutions de l'Union ou juristes d'entreprise.

Organisation :

La durée de la formation sur une année universitaire est de 231 heures effectives de cours, hors stage. Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est divisé en deux semestres. Les enseignements du premier semestre se composent de modules obligatoires, traitant des aspects fondamentaux du droit économique de l'Union européenne : droit approfondi du marché intérieur, droit de l'action économique extérieure de l'Union, droit de la concurrence de l'Union, droit des aides d'État et droit des services financiers européens pour les trois premières unités. La dernière unité du premier semestre se compose d'un cours sur la gouvernance européenne des données et deux modules de méthodologie relatifs, pour le premier, au stage et au mémoire, et, pour le second, au concours européen de plaidoirie *European Law Moot Court competition*.

Le second semestre porte essentiellement sur le projet professionnel et de recherche de l'étudiant mais il contient également des enseignements de spécialisation. La première unité se compose d'un programme approfondi relatif aux procédures et contentieux applicables aux affaires européennes. L'unité suivante, relative aux réglementations d'accompagnement du marché, comporte trois matières : la protection des consommateurs, les réglementations environnementales et le droit international et européen de la propriété intellectuelle (le cours, dispensé en anglais, est intitulé : *international and european intellectual property law*). La troisième unité est relative aux dispositifs de financements de l'Union européenne. Elle comporte deux matières : aides et financements de l'Union européenne (financements internes à l'Union) et financements européens de la coopération au développement (financements dans le cadre de l'action extérieure de l'Union). La quatrième et dernière unité du semestre 4, outre le stage ou mémoire, contient un séminaire de montage de projets européens, et un encadrement pour la participation au concours international de plaidoirie (ELMC).

Débouchés :

Les perspectives professionnelles sont placées au premier plan des objectifs à atteindre par l'équipe enseignante, les futurs diplômés peuvent alors envisager les professions suivantes : juriste auprès des institutions européennes, fonctionnaire national ou international (fonction publique nationale, de l'Union européenne ou d'une autre organisation internationale, ou encore dans les services européens des collectivités territoriales), juriste auprès d'organisations non gouvernementales, juriste en entreprise, avocat spécialisé, magistrat, membre de cabinets de conseil et de lobbying. Le master s'appuie également sur un réseau d'anciens étudiants et d'enseignants actifs dans formation, notamment par le biais d'un groupe sur le réseau LinkedIn :

(<https://www.linkedin.com/company/76569455/admin/>)

De plus, le parcours offre aux étudiantes et aux étudiants des connaissances solides qui peuvent servir à poursuivre une formation en passant des concours administratifs (par exemple dans la fonction publique de l'Union européenne), ou à s'inscrire dans des classes préparatoires au métier d'avocat (IEJ) ou aux concours de la magistrature (permettant l'accès à l'ENM).

Enfin, compte tenu de sa dimension théorique, le parcours permet aussi aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur formation à l'Université dans le cadre d'un doctorat.

Adossement à la recherche :

Master adossé au LADIE (Laboratoire de droit international et européen)

Les + de la formation :

Possibilité de suivre le Master en alternance ou en formation continue.

Formation complète sur le droit du marché européen

Participation au célèbre concours de plaidoirie européen « European Law Moot Court Competition (ELMC) » et à la clinique juridique AJIRE.

Intervention régulière d'enseignants et de praticiens du droit de l'Union européenne de haut niveau

Cycle de conférences mensuelles dans le cadre de la Chaire Jean Monnet du LADIE

Compétences :

- Aptitude à accompagner les entreprises, les collectivités publiques, les organisations non gouvernementales et les associations dans la maîtrise des législations de l'Union européenne.
- Prévention des risques liés à la méconnaissance des réglementations européennes.
- Capacité à anticiper les changements normatifs issus de l'Union européenne.
- Gestion des contentieux liés à l'application et à l'interprétation du droit de l'Union européenne.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » s'adresse aux étudiantes et aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence en droit international et/ou européen, en droit public économique ou en droit des affaires, sans être totalement fermé aux autres spécialités. Le parcours des candidats doit être cohérent, en ce qui concerne les matières suivies, la maîtrise du français et de l'anglais et la volonté de poursuivre l'étude approfondie des matières centrales du droit de l'Union européenne, en particulier dans ses aspects liés au marché. La formation est également ouverte aux diplômés d'autres formations qui justifient de solides prérequis. Le parcours est ouvert aux candidats en formation continue et à l'alternance. L'admission se fait par sélection sur dossier.

Dépôt de dossier via la plateforme eCandidat à partir de mai : télécharger les documents nécessaires (photo d'identité récente, copie du passeport (ou carte d'identité), derniers diplômes et détail des cours et notes, lettre de motivation en français ou en anglais, CV en français ou en anglais et, éventuellement, une ou deux lettres de référence (en anglais ou français).

Formation initiale
Formation continue
Formation en alternance

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit Economique de l'Union Européenne se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit approfondi du marché intérieur						6
Droit approfondi du marché intérieur	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit approfondi du marché intérieur		15h	1	CC oral		
UE : Droit de l'action économique de l'Union européenne						6
Droit de l'action économique de l'Union européenne	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit de l'action économique de l'Union européenne		15h	1	CC oral		
UE : Spécialisation en droit économique						6
Droit de la concurrence de l'Union européenne	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit des aides d'États	15h		2	CT écrit	3h	
Droit européen des services financiers	15h		1	CT écrit	3 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Méthodologie du rapport de stage		1.5h	1	CC		
Droit spécial de la protection des données personnelles	10h		1	CT écrit	1 h	
Préparation à la European Law Moot Court		4.5h	2	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes						6
Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes	20h		2	CT écrit	3 h	
Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes		10h	1	CC écrit		

UE : Réglementations d'accompagnement						6
Protection des consommateurs	15h		1	CT écrit	3 h	
Réglementations environnementales	15h		1	CT écrit	3 h	
International and european intellectual property law	15h		1	CC		
UE : Dispositifs de financement européens						6
Aides et financements européens	15h		1	CC		
Financement européen de la coopération au développement	20h		1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Stage OU			3			
Mémoire			4			
Montage de projets européens		5	1	CC		
European Law Moot Court Competition			1	CC		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.) L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

il y a une note éliminatoire uniquement pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4 qui est de 07/20.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20